

professionnels. Le centre national pour le SIDA devrait travailler en collaboration avec les provinces pour la mise en application des recommandations du sous-comité des communications du CCN-SIDA.

7. Le Comité permanent recommande que le Conseil des sciences du Canada collabore avec le Comité consultatif national sur le SIDA et avec le centre national pour le SIDA du LLCM pour coordonner et faciliter la diffusion de l'information. Au besoin, des crédits supplémentaires devraient être affectés directement ou indirectement au Conseil des sciences du Canada pour faciliter sa participation à cette tâche.
8. Le Comité permanent recommande de débloquer immédiatement les fonds voulus pour créer des laboratoires de confinement biologique et pour assurer leur première année de fonctionnement. Comme les coûts requis pour l'établissement de ces laboratoires peuvent varier, le Comité permanent propose que les fonds soient versés globalement et que le CCN-SIDA constitue un groupe de travail chargé de choisir où seront établis les laboratoires, de déterminer les ressources nécessaires à chaque endroit et de répartir des fonds en conséquence. La première année, on devait accorder la priorité aux grands foyers de l'épidémie, soit Montréal, Toronto et, en particulier, Vancouver, où il n'existe actuellement aucun laboratoire approprié. Il faudrait en outre accorder une attention particulière aux provinces qui sont disposées à doubler les fonds destinés à l'établissement des laboratoires et à en assumer les frais d'exploitation à long terme. Enfin, on devrait étudier les besoins financiers liés à l'établissement de laboratoires additionnels au cours des années suivantes, selon ce qu'aura indiqué le groupe de travail du CCN-SIDA.
9. Le Comité permanent recommande que le sous-comité de la recherche du CCN-SIDA soit composé de représentants du CRM, du PNRDS, du CCN-SIDA et du LLCM, et qu'il soit chargé de fournir directement avis et conseils au CRM et au PNRDS en ce qui concerne les travaux de recherche commandés et sollicités sur le SIDA au Canada, ainsi que les travaux de recherche fondamentale qui peuvent être appliqués au SIDA. Le Comité permanent propose que le sous-comité de la recherche du CCN-SIDA entreprenne d'abord une étude visant à déterminer les domaines de recherche prioritaires et recommande en particulier que l'on augmente l'étude épidémiologique de la transmission du HTLV-III/LAV.
10. Le Comité permanent recommande que l'on augmente (voir l'annexe 1) les crédits consacrés à la recherche sur le SIDA par l'intermédiaire du CRM et du PNRDS, crédits qui seront répartis entre les divers projets de recherche à court terme et à long terme qui auront été désignés sur la recommandation du sous-comité de la recherche du CCN-SIDA. Le Comité permanent recommande en outre que les fonds alloués à la recherche sur le SIDA soient fournis expressément à cette fin, et non aux dépens d'autres programmes de recherche. On propose également que tous les travaux de recherche fondamentale non commandés que le sous-comité de la recherche du CCN-SIDA juge applicables au problème du SIDA soient financés, au besoin, au moyen de ces fonds, pendant des périodes renouvelables d'au moins cinq ans. Il conviendrait de vérifier tous les ans si le financement accordé est suffisant.